



GYMNASTIQUE / PILATES – Saison 2021-2022

AGP Verneuillaise – 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ M/F

Adresse : _____ CP/Ville : _____

Tél fixe : _____ Mobile : _____ Profession* : _____

Mail : _____

**renseignement facultatif*

Adhésion à AGP Verneuillaise : 20€ si adulte – 10€ si moins de 18 ans

Cotisation section Gym ou Pilates : 70€ ; 30€ pour la 2^{ème} heure de gym et 20€ pour la 3^{ème} heure.

Consulter le site www.agp-verneuil.fr

Montant : _____

Cocher la case si encaissement en 2 fois

Autorisation à compléter obligatoirement

autorise n'autorise pas la prise de photos et l'utilisation afin de valoriser les activités Gymnastique / Pilates (article de presse, site Internet, calendrier, vidéo...). Les photos seront prises en groupe.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement, consultables sur le site agp-verneuil.fr, ainsi que du règlement ci-dessous concernant la pratique des activités.

Date : _____

Signature : _____

Moins de 18 ans :

Nom du représentant légal : _____ Qualité (lien de parenté) : _____

Adresse du représentant légal (si différente de l'adhérent) : _____



REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE / PILATES AU SEIN D'AGP VERNEUILLAISE – SAISON 2021-2022

Descriptif de l'activité :

Cours toniques avec activités diversifiées effectuées dans une ambiance détendue sous les directives d'animatrices diplômées :

- Echauffements
- Activités cardio-respiratoires
- Renforcement musculaire, Etirements

Conditions requises pour la pratique de l'activité :

- Adultes et adolescents
- Avoir satisfait aux formalités d'inscription
- Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à deux séances

Horaires et lieux :

- Consulter le site : www.agp-verneuil.fr

Formalités administratives et financières :

Formalités d'inscription : Les documents suivants sont à remettre au responsable de section à la première séance de l'activité :

- o Bulletin d'inscription signé (par les parents pour les mineurs)
- o Paiement adhésion + cotisation
- o Certificat médical daté de moins de 3 mois, autorisant la pratique de la gymnastique / pilates
- o Certificat de vaccination COVID 19

Adhésion à l'AGP Verneuillaise : payée en une seule fois

Modalités de paiement acceptées : chèques à l'ordre d'AGP Verneuillaise, espèces ; bons, coupons. **Dans le cas d'une demande d'encaissement en 2 fois, le versement doit être effectué dans sa totalité à l'inscription**

Règles principales à respecter :

Tenue vestimentaire : Les aires d'exercice ne sont accessibles qu'avec des chaussures (tennis, baskets ou chaussons) dédiées à l'activité en salle et n'ayant pas été portées à l'extérieur du gymnase.

Effets de valeur : n'apporter ni argent ni objet de valeur, AGP-Verneuillaise déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Respect des lieux et du matériel : Prière de respecter les locaux et matériels mis à disposition

Blessure durant la pratique : Toute blessure doit être signalée à l'animateur ou au responsable de section au plus tard sous 48 heures

Contacts : Le responsable de section est une personne bénévole, membre du conseil d'administration. A ce titre, il est représentant de l'AGP Verneuillaise.

Responsable Gymnastique : Anne Varelhias : 05 55 00 18 66 / 06 95 09 26 73

Responsable Pilates : Martial Pruvost : 06 73 46 16 50

Mail : asso@agp-verneuil.fr